



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU
TITRE DU DISPOSITIF « DOTATION GENERALE
DE DECENTRALISATION - CONCOURS
PARTICULIER POUR LES BIBLIOTHEQUES
MUNICIPALES »**

**DÉCISION N° DM-22-162
EN DATE DU 06 MAI 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de travaux de rénovation et d'extension de la bibliothèque SUD Alfred-de-Vigny ;

CONSIDÉRANT l'ambition de la Ville de développer un réseau de « Bibliothèque de demain »,

CONSIDÉRANT que les travaux de rénovation et d'extension de la bibliothèque SUD Alfred-de-Vigny objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre de dispositif « Dotation Générale de Décentralisation - Concours particulier pour les Bibliothèques municipales » ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'atteindre les objectifs du programme « Bibliothèque de demain » ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'une dotation pour les travaux de rénovation et d'extension de la bibliothèque SUD Alfred-de-Vigny;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de l'Etat une subvention au titre du dispositif d'aide « Dotation Générale de Décentralisation - Concours particulier pour les Bibliothèques municipales » d'un montant de 162 836.25 euros soit 50% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220506-lmc1H9704H1-AR Date de réception en Préfecture : 06/05/2022 Date de Publication : 06/05/2022

Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220506-lmc1H9704H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/05/2022
Date de Publication : 06/05/2022